

**Quartiers Belfort Nord  
et Jean Jaurès**  
Vous avez un projet  
de travaux dans votre logement  
ou votre futur logement,  
le Grand Belfort peut  
vous accompagner  
pour réaliser votre projet.



Prenez vite contact auprès d'Urbanis

**Par téléphone**

06 64 91 60 29

03 80 71 17 12

**Par courriel**

[belfort@urbanis.fr](mailto:belfort@urbanis.fr)

**En vous rendant à la permanence  
sans rendez-vous**

les jeudis de 10h à 13h et de 14h à 17h  
dans les locaux mis à disposition par l'UNPI 90,  
154 avenue Jean Jaurès.

Les partenaires



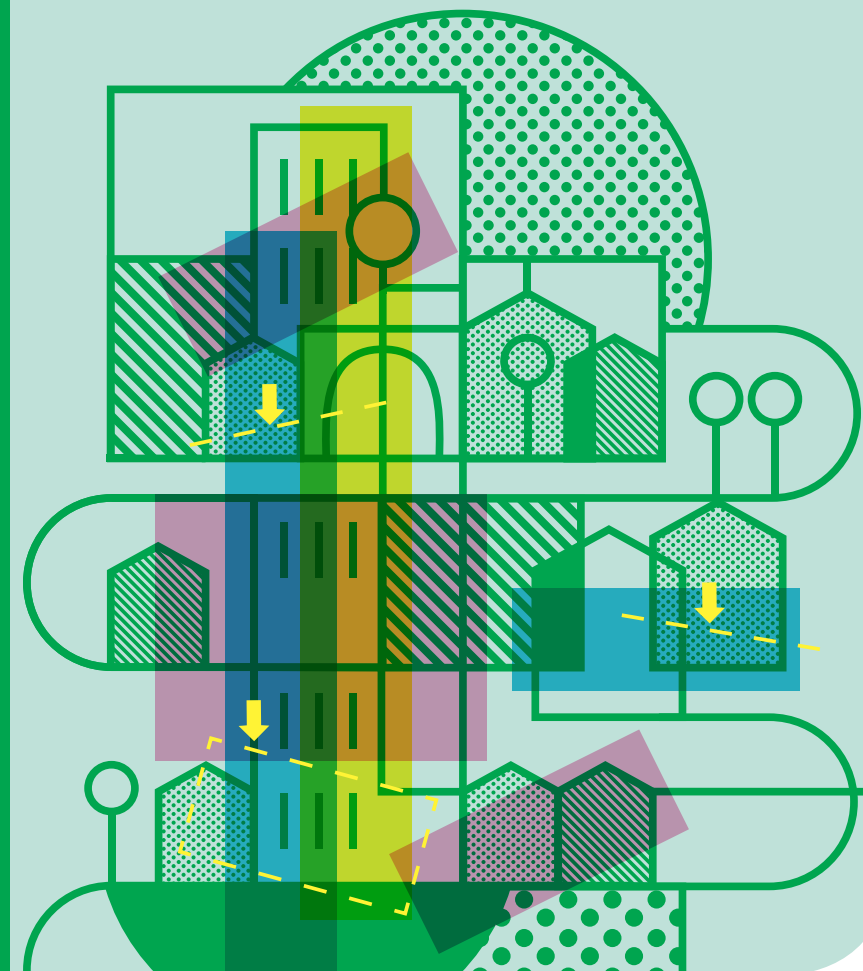
**AMÉLIOREZ  
VOTRE  
LOGEMENT  
AVEC L'AIDE  
DU GRAND  
BELFORT !**



**OPAH RU**

Opération Programmée  
d'Amélioration de l'Habitat  
BELFORT NORD & JEAN JAURÈS

Quartiers Belfort Nord et Jean Jaurès





## Le périmètre de l'opération

Les rues en rouge sont incluses dans le périmètre.

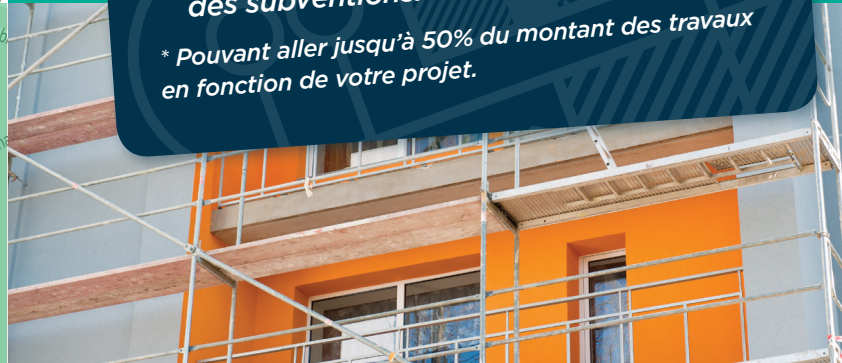


## L'OPAH RU, C'EST :

Des aides financières pour la réalisation de vos travaux\*.  
Un accompagnement administratif et technique gratuit :

- Vérification de l'éligibilité de votre projet.
- Visite conseil gratuite réalisée par un technicien habitat.
- Accompagnement administratif pour vos demandes de subventions.
- Suivi des dossiers jusqu'au versement des subventions.

\* Pouvant aller jusqu'à 50% du montant des travaux en fonction de votre projet.



## Qui est concerné ?\*

- Les propriétaires qui occupent leur logement (sous conditions de ressources).
- Les futurs acquéreurs d'un logement (sous conditions de ressources).
- Les propriétaires d'un logement locatif occupé ou vacant.
- Les syndicats de copropriétaires.

\* Pour les bénéficiaires ayant un logement dans le périmètre.



## Une aide pour quels travaux ?

- La rénovation complète du logement.
- L'amélioration de la performance énergétique.
- L'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées ou en perte d'autonomie.
- La mise aux normes du logement.
- La rénovation des parties communes.
- La réfection des façades des immeubles de l'avenue Jean Jaurès.

## Conditions principales à respecter

- Le logement doit avoir plus de 15 ans.
- Attendre le dépôt du dossier de demande de subvention pour commencer les travaux.
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment.